



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Psychologue de l'Éducation nationale externe et troisième concours

Sections :

Éducation développement et apprentissage

Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Session : 2022

Rapport de jury présenté par :

Frédérique WEIXLER, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Présidente du jury

Concours des psychologues de l'Éducation nationale

La session du concours externe et du troisième concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale 2022 a dû s'adapter aux aléas, liés lors de cette session au cyclone Batsirai qui a frappé l'île de la Réunion en février ; cet événement climatique a entraîné ainsi un report de l'épreuve écrite « Étude de dossier » correspondant à la seconde épreuve écrite du concours externe et à l'épreuve unique d'admissibilité du troisième concours. Cependant, grâce à un travail d'équipe et une mobilisation remarquable des acteurs impliqués dans l'organisation et le déroulement de cette mission de service public, le calendrier initial de l'admission a pu être maintenu dans un climat professionnel et serein.

J'adresse au directoire- en partie renouvelé cette année-, Bertrand Secher, vice-président, Séverine Nafati et Ludovic Fayd'herbe, secrétaires généraux, mes remerciements particuliers et appuyés, pour leur contribution déterminante, collégiale, rigoureuse et conviviale.

Au nom du directoire, je tiens à remercier très chaleureusement l'équipe du lycée Jacques Callot qui a accueilli pour la troisième année consécutive les épreuves orales de ces deux concours : Madame Sylvie Freyermuth, proviseure, Madame Nathalie Mathieu, gestionnaire, Monsieur Michel Caira, référent informatique. Tous se sont rendus très disponibles avec compétence et discrétion pour offrir aux candidats comme aux membres du jury des conditions d'accueil et de travail de grande qualité.

J'exprime ma gratitude aux services de la direction générale des ressources humaines du ministère, qui par leur efficacité et leur disponibilité ont facilité le travail du directoire et contribué au bon déroulement des épreuves.

Je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance à l'ensemble des membres du jury qui tout au long de la semaine et jusqu'à la réunion d'harmonisation ont fait preuve de professionnalisme, de souplesse, d'implication constructive et de bonne humeur.

Enfin je salue tous les candidats qui ont participé avec sérieux, implication et courtoisie aux épreuves. Je souhaite à chacune et chacun un parcours professionnel épanouissant.

Frédérique Weixler

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Présidente des concours PsyEN externe et troisième voie

SOMMAIRE

Introduction

1- Statistiques générales du concours

- 1.1- Composition du jury
- 1.2- Résultats aux différentes épreuves
- 1.3- Caractéristiques des candidats

2- Les épreuves du concours

- 2.1- Les épreuves d'admissibilité
 - 2.1.1- Connaissance du système éducatif
 - 2.1.2- Étude de dossier
- 2.2- Les épreuves d'admission
 - 2.2.1- Analyse d'une problématique
 - 2.2.2- Étude de situation

3- Les attendus du concours

- 3.1- Le concours de PsyEN externe répond à plusieurs exigences
 - 3.1.1- Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale
 - 3.1.2- Un recrutement de psychologues de l'Éducation nationale
 - 3.1.3- Un concours externe
 - 3.1.4- Les spécificités du troisième concours
- 3.2- Cadre général
- 3.3- Conseils aux candidats valables pour les quatre épreuves

4- Bilan des épreuves d'admissibilité

- 4.1- Les statistiques de l'admissibilité
- 4.2- Analyse qualitative du jury pour les deux épreuves d'admissibilité
- 4.3- Conseils aux candidats
 - 4.3-1. En amont des épreuves
 - 4.3-2. Le jour de l'épreuve
- 4.4- Les sujets
 - 4.4-1. Épreuve 1 : Connaissance du système éducatif – Eléments non exhaustifs de corrigé
 - 4.4-2. Épreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives

5- Bilan des épreuves d'admission

- 5.1- Bilan chiffré
- 5.2- Analyse générale du jury sur les épreuves d'admission
- 5.3- Conseils généraux aux candidats
- 5.4- Observations et remarques particulière du jury pour la session 2022
- 5.5- Eléments non exhaustifs d'évaluation
 - 5.5.1- Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN
 - 5.5.2- Deuxième épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN

Annexes

Exemples de questions posées lors de l'épreuve « analyse de problématique »
- concours PsyEN option EDO

Exemples de questions posées lors de l'épreuve « analyse de problématique »
- concours PsyEN option EDA

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : exemples de sujet, spécialité EDO

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : exemples de sujet, spécialité EDA

Introduction

Le concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale donne lieu à l'issue de chaque session à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses exigences et ses modalités. À cet effet, ils trouveront ci-dessous un bilan et une analyse du déroulement des épreuves du concours 2022 ainsi que des conseils aux candidats pour la préparation de la prochaine session.

Les annexes fournissent des informations complémentaires concernant les statistiques et les sujets.

Dans ce rapport nous utiliserons les acronymes suivants :

- **PsyEN** pour psychologues de l'Éducation nationale ;
- **EDO** pour Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle ;
- **EDA** pour Éducation, Développement et Apprentissages.
- **RASED** pour réseau(x) d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- **CIO** pour centre(s) d'information et d'orientation

En outre le terme candidat(s) sera utilisé de façon neutre et générique et inclura les candidates et les candidats.

Le cadre réglementaire de la session 2022 fut celui de l'arrêté du 3 février 2017 fixant les modalités d'organisation de ce concours, c'est-à-dire sans changement par rapport aux années précédentes.

Cette session 2022 a vu l'ouverture d'un troisième concours pour le recrutement des psychologues de l'Éducation Nationale ouvert aux candidats justifiant d'au moins cinq année d'exercice comme psychologue dans le secteur privé. Le présent rapport présente simultanément les éléments de bilan et d'analyse à la fois pour le concours externe et le concours troisième voie.

La grande majorité des candidats au concours externe ou au troisième concours ont ceci de commun qu'ils n'ont pas nécessairement fait l'expérience du système éducatif de manière approfondie (contrairement au concours interne). Les conseils proposés et rassemblés dans ce rapport seront donc utiles aux uns et aux autres.

1-Statistiques générales du concours

1.1-Composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Lors de la session 2022, la répartition par corps d'origine a été la suivante :

Concours externe :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	14	8	22
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	8	11	19
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCAT.NATIONALE		1	1
PERSONNEL DE DIRECTION		1	1
Total général	22	21	43

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	12	2	14
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	3	5	8
CONSEILLER DE RECTEUR		2	2
MAITRE DE CONFERENCES	1		1
INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL	1	1	2
Total général	17	10	27

Troisième concours :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	1		1
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE		1	1
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCAT.NATIONALE			
PERSONNEL DE DIRECTION			
Total général	1	1	2

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	1	1	2
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE		1	1
PERSONNEL DE DIRECTION	1		1
Total général	2	2	4

Le directoire a privilégié autant que possible -compte-tenu des défections tardives liées au COVID- la mixité professionnelle (un psychologue et un personnel d'encadrement) et de genre (femme/homme) dans la composition des jurys pour les différentes épreuves.

Nombre de postes et de candidats

Le nombre de postes mis au concours en 2022 externe a été en légère augmentation par rapport à 2021, soit 200 répartis en 70 en EDO et 130 en EDA.

Pour le troisième concours, cinq postes étaient proposés en EDA et cinq postes en EDO.

Aucune liste complémentaire n'a été établie. En revanche le nombre d'inscrits et de présents a poursuivi sa baisse, cette fois de façon très visible tout particulièrement dans la spécialité EDA.

Bien que le concours semble moins sélectif au regard du ratio inscrits/candidats, le jury a veillé à ce que les lauréats satisfassent aux exigences d'un concours de recrutement de personnels dans la fonction publique d'État, d'une part, au recrutement de personnels disposant des compétences indispensables à l'exercice du métier de psychologue de l'Éducation nationale d'autre part. En conséquence, si tous les postes ont pu être pourvus dans la spécialité EDO ce ne fut pas le cas dans la spécialité EDA pour cette session 2022 au concours externe. Au troisième concours, aucun candidat admissible ne s'est présenté aux épreuves orales en EDA, ce que le jury a vivement regretté.

Session 2022 CONCOURS EXTERNE	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	130	70
Candidats inscrits		
	318	231
Candidats présents		
	152	112
Candidats admissibles		
	122	89
Candidats Admis		
	106	70

Session 2022 TROISIEME CONCOURS	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	5	5
Candidats inscrits		
	19	15
Candidats présents		
	3	6
Candidats admissibles		
	2	6
Candidats Admis		
	0	4

1.2-Résultats aux différentes épreuves

Moyennes (/20) obtenues :

Session 2022 CONCOURS EXTERNE	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	12.50	12.11
Étude de dossier	13.17	13.60
Admis		
Analyse d'une problématique	14.07	13.63
Étude d'une situation	13.85	14.65

Session 2022 3^{ème} CONCOURS	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Étude de dossier	12.00	12.58
Admis		
Analyse d'une problématique	Candidats absents	15.75
Étude d'une situation	Candidats absents	12.63

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

Session 2022 3 ^{ème} CONCOURS	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Étude de dossier	14.00 - 10.00	14.60 – 9.03
Admis		
Analyse d'une problématique	Candidats absents	19.00 – 11.00
Étude d'une situation	Candidats absents	15.00 – 11.00

Session 2022 CONCOURS EXTERNE	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	19.30 – 04.00	17.43 – 06.00
Étude de dossier	17.00 – 09.40	19.00 – 8.00
Admis		
Analyse d'une problématique	20.00 – 06.50	20.00 – 07.00
Étude d'une situation	20.00 – 07.00	20.00 – 07.00

1.3-Caractéristiques des candidats

Moyenne d'âge des candidats inscrits au concours externe :

Discipline recrutement	Spécialité	Moyenne d'âge à l'inscription
0011X	PSYEN EDA EXTERNE	34
0012X	PSYEN EDCOSP EXTERNE	37
Total général		35

Moyenne d'âge des candidats admis au concours externe :

Discipline recrutement	Spécialité	Moyenne d'âge à l'inscription
0011X	PSYEN EDA	31
0012X	PSYEN EDCOSP	32

Moyenne d'âge des candidats inscrits au troisième concours :

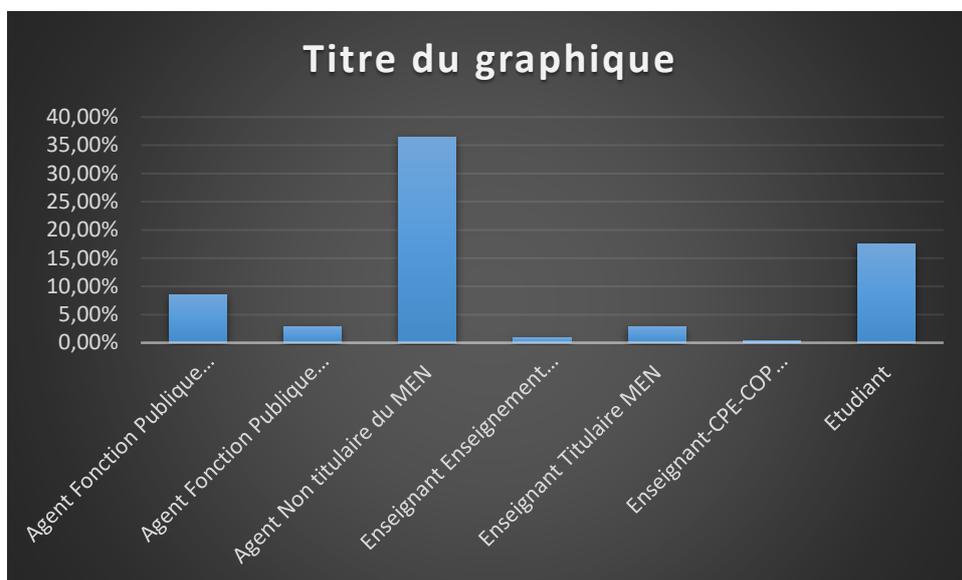
Discipline recrutement	Spécialité	Moyenne d'âge à l'inscription
0011X	PSYEN EDA EXTERNE	43
0012X	PSYEN EDCOSP EXTERNE	44

Moyenne d'âge des candidats admis troisième concours :

Discipline recrutement	Spécialité	Moyenne d'âge à l'inscription
0011X	PSYEN EDA	-
0012X	PSYEN EDCOSP	41

Origine professionnelle des candidats inscrits :

Concours externe



Troisième concours

Les conditions d'accès au troisième concours étant spécifiques, l'ensemble des candidats vient du secteur privé et a déjà exercé comme psychologue dans ce cadre.

2-Les épreuves du concours

2.1- Les épreuves d'admissibilité

Les candidats au concours externe de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale passent deux épreuves écrites communes aux spécialités EDA et EDO.

Les candidats au troisième concours passent quant à eux uniquement l'étude de dossier.

2.1.1-Connaissance du système éducatif

Cette première épreuve porte sur un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient un pour le concours externe.

À partir de la présentation de dispositifs, des programmes ou de politiques éducatives spécifiques et de questions s'y rapportant, le candidat est conduit à faire état de sa connaissance du système éducatif dans son histoire comme dans ses évolutions, ses caractéristiques actuelles et ses valeurs.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

2.1.2-Étude de dossier

Cette seconde épreuve consiste en une étude de dossier portant sur la fonction de psychologue de l'Éducation nationale dans le système éducatif.

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient trois pour le concours externe et d'un coefficient quatre pour le troisième concours.

À partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat doit démontrer ses capacités à appréhender un sujet dans sa globalité et sa complexité afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) et les axes structurants de ses missions.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier la manière dont le candidat inscrit son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise en tant que PsyEN.

2.2-Les épreuves d'admission

Les deux épreuves d'admission interviennent dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (EDO ou EDA).

Les épreuves sont identiques pour le concours externe et le troisième concours.

2.2.1-Analyse d'une problématique

La première épreuve consiste en l'analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 45 minutes

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes ; interrogation : 30 minutes) Coefficient 3 (concours externe et troisième concours)

À partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un dossier de dix pages au plus, annexes incluses, le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou un stage effectué.

Le dossier est transmis au directoire par voie électronique un mois avant la date de début des épreuves d'admission. À partir du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat dispose d'un temps de préparation pour élaborer des éléments de réponse.

L'épreuve permet au jury d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, à la problématiser et à proposer des réponses appropriées.

Le dossier n'est pas soumis à notation, seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans l'évaluation.

2.2.2-Étude de situation

La seconde épreuve consiste en l'étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 1 heure 30

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes).

Coefficient 3 (concours externe et 3^{ème} concours)

Dans la spécialité choisie (EDO ou EDA), le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet comporte des questions invitant le candidat à formuler différentes hypothèses ce qui met en évidence son aptitude à dialoguer, proposer des réponses argumentées et à manifester un recul critique.

3-Les attendus du concours

3.1-Le concours de PsyEN externe répond à plusieurs exigences

3.1.1-Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale

Cette première exigence conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées dans les différentes épreuves. De même leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent est appréciée à l'aune de leur compréhension des enjeux. Elle intègre l'actualité éducative au sens large (notamment les textes réglementaires), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, en percevoir la complexité et appréhender la diversité des approches possibles.

Postuler pour des fonctions de cadre A requiert de faire la preuve de qualités d'expression et de communication : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. Le jury apprécie également une démarche

structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences...).

3.1.2-Un recrutement de psychologues de l'Éducation nationale

Le jury rappelle que « les psychologues de l'Éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Auprès des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise. (Décret n° 2017120 du 1er février 2017) »

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation du décret du 1er février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (Arrêté du 26 avril 2017) et une bonne connaissance du référentiel de connaissances et de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

Le jury s'assure également que les candidats maîtrisent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles), les procédures et instances relevant de leur domaine de compétence, les parcours de scolarisation possibles, les partenaires internes et externes et les outils du PsyEN. Les différentes épreuves d'admissibilité et d'admission constituent des occasions pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des PsyEN dans le système éducatif.

Il est important de souligner que les candidats postulent pour des fonctions qui les amèneront notamment à rédiger des écrits professionnels de différents types : notes, comptes-rendus etc.

3.1.3-Spécificités d'un concours externe

Le jury est bien conscient que les candidats ne disposent pas forcément d'une vision détaillée du fonctionnement « interne » du système éducatif. Il s'attache donc à repérer leur capacité à se projeter dans les missions pour lesquelles ils postulent. Une préparation rigoureuse au concours et la mobilisation pertinente des connaissances et compétences acquises notamment lors de leur formation et d'expériences diverses doivent permettre aux candidats de faire la démonstration de ce potentiel au cours des différentes épreuves sous des angles complémentaires.

3.1.4-Spécificités du troisième concours

Le jury n'attend pas que les candidats connaissent le système éducatif de l'intérieur ni n'en maîtrisent tous les arcanes et tous les acronymes. Il s'attache tout autant que pour le concours externe à repérer leur capacité à comprendre les grands enjeux du système éducatif et la place du PsyEN en son sein. L'expérience acquise comme psychologue dans un secteur autre que l'Éducation nationale notamment dans le secteur privé est à la fois un atout au regard de des compétences acquises en même temps qu'un point de vigilance dans la mesure où il est attendu que le candidat se projette dans un nouvel environnement professionnel. Ainsi, comme pour le concours externe, une préparation rigoureuse est nécessaire pour permettre aux candidats de faire la démonstration de ce potentiel au cours des différentes épreuves sous des angles complémentaires.

3.2-Cadre général

Le jury valorise dans son évaluation un certain nombre de compétences transversales, savoir-être, et connaissances utiles voire nécessaires - à des degrés divers selon les épreuves. Les candidats reliront d'ailleurs avec profit les rapports de jury des années précédentes car beaucoup de remarques sont récurrentes.

Ainsi, les épreuves requièrent une solide culture en psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, à l'enseignement, aux apprentissages et à l'orientation scolaire et professionnelle, notamment la psychologie cognitive. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience du candidat, les situations et les pratiques.

Les candidats qui disposent d'une connaissance précise et contextualisée des textes réglementaires, des lois et des réformes en cours et du fonctionnement du système éducatif sont en mesure de les traduire aisément en enjeux (école inclusive, bien-être, décrochage etc.).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité à se projeter dans le métier de PsyEN, à s'approprier la posture de cadres de l'Éducation nationale, porteurs des valeurs républicaines et membres à part entière des équipes éducatives.

Le jury est attentif à la compréhension des missions du PsyEN, notamment des spécificités de son intervention dans le cadre institutionnel. Il s'agit de se situer en tant que psychologue de l'Éducation nationale et non de psychologue dans l'Éducation nationale.

Le jury s'assure également de la connaissance générale par le candidat des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins particuliers, du rôle des acteurs du système éducatif et des partenaires extérieurs et de la compréhension des relations inter-catégorielles et inter-personnelles au sein des équipes éducatives.

L'expression d'une motivation réelle pour les missions de PsyEN et d'un attachement aux valeurs du service public constituent des points d'appui importants pour valoriser son propos.

3.3-Conseils aux candidats valables pour l'ensemble des épreuves des deux concours

Les questions du jury, à l'écrit comme à l'oral, visent à approfondir leur connaissance du candidat et appréhender son mode de fonctionnement professionnel ; il s'agit donc pour le candidat d'être authentique et de faire preuve de sincérité.

Quelle que soit l'épreuve, le jury conseille aux candidats de repérer les enjeux de la situation proposée afin de pouvoir appuyer leur discours sur la compréhension des différentes approches possibles. Trop souvent le candidat décrit à nouveau la situation sans expliciter de manière critique les éléments donnés. D'une manière générale, s'entraîner à la problématisation permet lors du concours d'éviter la simple paraphrase, voire de s'en tenir à des poncifs ou des généralités.

Les candidats sont invités à argumenter leur propos et à ne pas se réfugier dans de simples énumérations de connaissances et/ou d'actions. De même les références théoriques et bibliographiques sont appréciées du jury si elles étaient des hypothèses ou un développement. Les candidats sont encouragés à prendre position dans leurs propositions. Il ne s'agit pas de donner un « menu » des solutions mais bien de présenter des priorités et donc des solutions élaborées pour répondre à une situation et qui témoignent d'une compréhension des enjeux.

Si le candidat doit inscrire son discours dans le fonctionnement du système éducatif, il est préférable qu'il évite une approche normative du parcours et du rôle d'élève et une démarche strictement « scolaire » dans les réponses apportées. Démontrer une capacité à s'adapter, à imaginer des solutions innovantes est apprécié, de même que s'ouvrir aux différents courants de la psychologie afin de prendre en compte l'élève dans sa globalité tout en maîtrisant les concepts employés. Le jury recommande de s'abstenir d'interprétations et de diagnostics hâtifs.

Les candidats qui exercent déjà comme contractuels peuvent bien entendu tirer profit de leur expérience notamment au niveau des échanges avec les professionnels côtoyés.

Cependant, il est utile qu'ils se décentrent de leur seul lieu d'exercice pour construire une vision d'ensemble des pratiques dans les différents aspects du métier de psychologue de l'Éducation nationale.

Dans tous les cas, effectuer des stages afin de mieux cerner les missions du PsyEN, les situations dans lesquelles il est amené à intervenir et les dispositifs répondant aux besoins particuliers des élèves constitue un atout

précieux. Il est important que le candidat soit en capacité de faire un lien entre sa pratique de psychologue et les attendus de l'Éducation nationale.

Pour les candidats au troisième concours il s'agit surtout de s'imaginer dans un nouvel environnement de travail en s'appuyant sur l'expérience acquise, mais sans s'y limiter ou s'y réfugier systématiquement. Le jury doit percevoir la capacité du candidat à se projeter dans ces nouvelles fonctions et le travail réalisé pour préparer le concours en ce sens.

4-Bilan des épreuves d'admissibilité

Lors du concours externe, les candidats subissent deux épreuves d'admissibilité :

- Connaissance du système éducatif
- Étude de dossier

Lors du concours troisième voie, les candidats passent une épreuve d'admissibilité identique à celle du concours externe :

- Étude de dossier

4.1-Les statistiques de l'admissibilité

Le nombre de postes mis au concours en 2022 s'est élevé à 200, répartis de la façon suivante : 70 en EDO et 130 en EDA soit une légère augmentation par rapport aux deux années précédentes. En revanche le nombre d'inscrits a poursuivi sa baisse de même que le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité et d'admission

- 318 inscrits en EDA externe en 2022 contre 576 en 2021 et 681 en 2020
- 152 présents aux deux épreuves (non éliminés) en 2022 contre 285 en 2021 et 286 en 2020
- 231 inscrits en EDO externe en 2022 contre 359 en 2021 et 462 en 2020,
- 112 présents (non éliminés) en 2022 aux deux épreuves contre 160 en 2021 et 192 en 2020

Pour le troisième concours, il s'agissait de la première session. Dix postes au total étaient proposés, cinq en EDO et cinq en EDA.

Malgré la baisse sensible du nombre de candidats, le jury s'est évidemment attaché à conserver les exigences d'un concours de recrutement de la fonction publique, que seule une préparation sérieuse permet de réussir.

4.2-Analyse qualitative du jury pour les deux épreuves d'admissibilité

De nombreux candidats accordent de l'importance au soin et à la présentation de leur production en remettant des copies lisibles, avec une maîtrise

syntaxique et grammaticale avérée. C'est un point positif que le jury souligne à chaque session mais qu'il est utile de rappeler. A l'inverse, comme chaque année, le jury regrette que certains candidats se soient abstenus de rédiger, en utilisent encore des successions de tirets, des énumérations, avec un effet catalogue voire des maladresses importantes (absence d'introduction, de problématique, d'annonce de plan, etc.).

Le jury rappelle que les copies les plus solides présentent des parties équilibrées, respectent le plan annoncé et témoignent de qualités rédactionnelles avérées au travers notamment de choix lexicaux qui viennent étayer un propos conceptualisé. Elles conjuguent une pensée fluide et distanciée avec une mise en perspective des questions renvoyant à des dimensions éthiques, humanistes et philosophiques. Elles mettent en évidence l'incarnation du rôle du PsyEN appuyée sur une connaissance précise du système éducatif et de ses enjeux.

Le jury apprécie un propos bien structuré comportant une introduction permettant de dégager la problématisation, des transitions et une conclusion. Ce conseil très simple mérite d'être mis en évidence, tant il est parfois difficile dans certaines copies de distinguer introduction, développements et conclusion.

Il est important que les idées développées soient argumentées et étayées sur une littérature scientifique et une analyse réflexive des expériences. En aucun cas, le rôle du PsyEN ne peut se résumer à une liste d'actions, de prescriptions, d'expériences professionnelles, pas plus que de dispositifs et d'instances auxquels le PsyEN participe.

Les références bibliographiques sont appréciées à condition qu'elles permettent de traiter le sujet. Il ne s'agit pas seulement de citer le nom d'un auteur mais d'utiliser ses propos à bon escient afin de soutenir une argumentation. Les normes en matière de citation d'ouvrages ou d'auteurs doivent être respectées : titre de l'œuvre souligné, nom de l'auteur après une virgule. Les citations doivent être transcrites entre guillemets. Le jury a valorisé les propos qui témoignaient d'une appropriation de la circulaire de mission et du référentiel de 2017 précédemment cités pour convoquer le rôle du PsyEN, apporter des réponses réalistes, adaptées au terrain. Il recommande un positionnement souple et prenant en compte les contextes et paramètres ayant des effets sur la mise en œuvre.

Le jury précise qu'un esprit critique de bon aloi ne peut être confondu avec une mise en cause du système éducatif virulente et inappropriée.

Le jury encourage les candidats aux concours à s'imprégner des ressources proposées dans la bibliographie mise à disposition des candidats sur : <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>) chaque année. Cette bibliographie ne constitue pas une énumération exhaustive des attendus en termes de références. Elle vise à encourager les candidats à identifier et approfondir des problématiques au cœur des préoccupations des acteurs du système éducatif et dont la connaissance est indispensable pour de futurs PsyEN.

Quelles que soient les épreuves, le jury rappelle –comme chaque année– que les connaissances acquises doivent être mobilisées en fonction et au service du sujet de l'épreuve. Deux écueils sont ainsi à proscrire absolument : d'une part un discours trop général, extérieur à la thématique de l'épreuve présente fort peu d'intérêt, d'autre part un propos se référant de manière excessive voire exclusive à l'expérience personnelle du candidat.

4.3-Conseils aux candidats

4.3.1-En amont des épreuves

Le jury recommande aux candidats de se pencher sur les textes définissant les missions du PsyEN et le cadre de leur exercice, afin d'être en mesure d'analyser leurs implications et déclinaisons concrètes et de les mettre en perspective avec les observations réalisées à l'occasion des stages ou d'échanges que le candidat a pu avoir avec des professionnels.

De même, la lecture des ouvrages indiqués en bibliographie est l'occasion d'un approfondissement et d'une actualisation des connaissances ; le jury conseille aux candidats d'exercer une veille sur les différents sujets relevant du programme du concours. La connaissance de l'actualité du système éducatif est une occasion de faire la preuve de son intérêt pour le métier et le contexte de travail des PsyEN et de la compréhension des enjeux que représentent ses évolutions.

4.3.2-Le jour de l'épreuve

Le jury suggère au candidat de contextualiser le sujet et de poser la problématique. Afin d'éviter les lieux communs, le candidat doit privilégier une approche personnelle étayée par des arguments adaptés et citer des références à bon escient.

Le jury recommande également au candidat d'éviter de recourir à des plans et formulations stéréotypés, des connaissances plaquées qui ne seraient pas en lien avec le sujet précis.

Enfin il est important pour le candidat de bien gérer son temps afin de pouvoir relire sereinement sa copie, s'assurer de sa lisibilité, du respect des règles d'orthographe, grammaticales et de la correction syntaxique.

D'une manière générale, un écrit faisant preuve de clarté et de rigueur prouve que le candidat a cerné les questions en se les appropriant ; à l'inverse certaines copies donnent l'impression d'une maîtrise superficielle du sujet et de ses enjeux. Le jury recommande aux candidats de construire leur propos de façon cohérente en articulant les réponses aux différents points, en évitant les tirets et en proposant un traitement équitable de chaque question.

Afin d'établir les bases de sa réflexion, le candidat doit s'assurer de proposer des définitions précises pour chaque concept-clé. Il convient d'explicitier les acronymes et d'éviter l'emploi intempestif de la paraphrase. En outre, le jury

apprécie que le candidat soit capable d'extraire des éléments théoriques des documents mis à sa disposition, et de les mettre en perspective.

Le jury conseille au candidat de contextualiser ses idées en les appuyant sur des références théoriques pertinentes et en les illustrant par le biais d'exemples ; s'il dispose déjà d'une expérience professionnelle dans le domaine éducatif, le candidat peut étoffer son propos à l'aide de mises en situation concrètes et d'exemples pratiques, démontrant ainsi une connaissance, même minimale, du terrain.

Une maîtrise des structures dans lesquelles évolue le PsyEN, des missions et enjeux de son métier, ainsi que des cadres législatif et déontologique qui encadrent sa pratique est grandement appréciée. Des connaissances solides du système scolaire, des instances de régulation propres au fonctionnement des établissements ainsi que des parcours d'accompagnement de l'élève constituent un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve. Les membres du jury recommandent également de démontrer une compréhension du référentiel de compétences du métier de PsyEN et de sa place dans la communauté éducative ; il s'agit par exemple d'explicitier les liens tissés avec les médecins, les infirmiers et assistants sociaux de l'Éducation nationale.

4.4-Les sujets

Il est rappelé que le détail des sujets d'admissibilité de la session 2022 ainsi que ceux des sessions antérieures sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>

4.4.1-Épreuve 1 (concours externe seulement) : Connaissance du système éducatif (commune EDA et EDO)

L'épreuve permet au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'éducation nationale dans la contribution à la réussite de tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté.

Sujet :

Extrait de : Jean-Paul Delahaye et Frédérique Weixler, Le décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'École, Berger-Levrault, octobre 2017, pages 87-88

« Le rôle de l'École pour favoriser l'accrochage : l'exemple de l'élève absentéiste. L'École doit jouer son rôle de protection/compensation en développant les points d'appui et ressources qui constitueront les ingrédients de l'accrochage scolaire. Ainsi, l'absentéisme marginalise les jeunes dans la

mesure où ils ressentent une solitude plus grande et s'enferment dans un sentiment de négation d'eux-mêmes. Leurs compétences sociales s'en ressentent. Une spirale négative s'enclenche. Une étude de la DEPP consacrée à l'absentéisme des jeunes sous obligation scolaire publiée en 2015 conclut : « Finalement, c'est sûrement le climat scolaire et le « ressenti d'élève » qui ont le rôle le plus important dans le comportement absentéiste. Deux hypothèses prospectives en émergent. D'une part, apparaît une première figure de l'absentéisme : celle de l'élève mal dans sa peau, qui subit son environnement scolaire (rapport conflictuel avec les professeurs, pas très bien dans son collège ou dans sa classe, avec un indice de victimation élevé) et qui se ressent plutôt comme un mauvais élève. L'absentéisme étant souvent associé au mal-être, cette figure conforte des résultats antérieurs ». D'autre part, le lien entre bien-être et absentéisme révèle sa complexité à travers l'existence de l'élève absentéiste « cool », très entouré de copains, bien dans sa peau et avec ses pairs quoique pas forcément à l'aise avec les apprentissages et les enseignants. Au-delà de ces deux « figures » hypothétiques de l'absentéiste, il est intéressant de constater, de façon très significative, à travers les modèles construits avec les données de l'enquête de victimation et les données issues de l'enquête PISA, qu'avoir de mauvaises relations avec les professeurs, les ressentir comme injustes ou non-bienveillants, influent au maximum sur le comportement absentéiste. Or, s'agissant de la politique éducative, il est plus facile, bien que délicat, d'améliorer les relations entre élèves et professeurs plutôt que de modifier le milieu social ou la situation familiale. Par ailleurs, le lien entre absentéisme et violence est confirmé, bien qu'il ne soit pas possible de savoir si l'absentéisme aggravé conduit à la délinquance. En revanche, les élèves absentéistes sont plus victimes de faits de violence que les autres. Comme le souligne C Blaya, 20 % à 25 % des élèves absentéistes chroniques expliquent leur absence par peur de la violence. Les chiffres de l'enquête nationale de victimation de 2013 confirment ce résultat avec une analyse du point de vue des collégiens. »

Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé

Question 1: Vous commenterez cet extrait en vous appuyant sur vos connaissances relatives aux politiques éducatives mises en œuvre dans le premier ou le second degré en vue de favoriser l'accrochage et la persévérance et réduire le décrochage scolaire.

Pour aborder cette question, des connaissances étaient requises sur différentes dimensions :

Il était important de préciser le rôle de l'école pour éviter les ruptures ou l'absentéisme scolaire, d'aborder aussi les moyens de favoriser l'accompagnement ou la remédiation. L'accompagnement individuel du mal-être et des difficultés de l'élève, la mise en évidence de propositions de

réponses collectives permettant de mettre en relief le rôle de l'école, des acteurs, la notion de climat scolaire ou les conditions d'accueil des élèves.

La question du repérage (prévention des ruptures et du mal être), l'interrogation de la notion d'enfance en danger et la protection de l'enfance étaient également des notions très utiles.

La notion de climat scolaire était un attendu important, les moyens de contribuer à sa qualité comme facteur fondamental de lutte contre l'absentéisme (De quoi parle-t-on ? Les sept axes d'amélioration du climat scolaire, l'enquête de climat scolaire, etc.)

D'autres leviers pouvaient utilement être évoqués :

L'amélioration de la relation enseignant/ élèves pour améliorer le climat scolaire pouvait être largement développée, notamment en ce qu'elle semble complémentaire au travail parfois plus difficile sur le milieu social, même si le PsyEN a un rôle dans la relation école/famille (posture spécifique du PsyEN au sein de l'école).

La lutte contre les violences en milieu scolaire constituait également un levier pertinent.

Des références étaient notamment attendues

Ainsi le candidat devait mettre en évidence sa connaissance du système éducatif et des politiques éducatives dans le 1^{er} et 2nd degrés en définissant les notions d'accrochage, de décrochage et de persévérance et en mettant en évidence les stratégies mises en œuvre tout au long du parcours. Il était attendu qu'il souligne à la fois la continuité de l'action publique mais aussi l'accent porté d'abord sur la remédiation dans le second degré jusqu'au tournant de la loi de Refondation de 2013 et du plan décrochage de 2014 de Najat Vallaud Belkacem, positionnant la prévention dès la maternelle comme un axe central de l'action.

De nombreuses références communes aux 1^{er} et 2nd degrés pouvaient être mentionnées sur tout ce qui concerne la prévention (accueil, repérage, accueil, accompagnement, le climat scolaire (condition nécessaires au bien-être de l'élève dans l'école).

L'évocation du contexte et de l'ambition des lois éducatives - Loi de la refondation de l'École de la République de 2013 et loi pour une École de la Confiance de 2019, réussite de tous les élèves et attention plus particulière pour les plus fragiles (Egalités des chances, Elèves à Besoins Educatifs Particuliers, élèves issus de familles modestes, prise en compte des situations de handicap etc.)- s'avérait très pertinente..

Dans le 1^{er} degré, les copies pouvaient particulièrement faire référence aux stratégies d'accueil à l'école, aux relations sociales, aux relations enfants/adultes, à la question du diagnostic des besoins et des divers dispositifs institutionnels existants pour accéder aux apprentissages

(aménagement : PPE, réussite éducative, déploiement des pôles ressources, mise en œuvre des PIAL, etc.)

Dans le second degré, les copies pouvaient mentionner utilement l'accompagnement via la MLDS, les dispositifs d'accompagnement jeunes en risque ou en rupture, la prise en charge des jeunes sortis du système éducatif (Réseaux FOQUALE, PSAD, obligation de formation pour les 16-18 ans...);

Des références concernant les modalités d'intervention auprès des familles, la notion de co-éducation, la médiation école-famille s'avéraient également adéquates.

Enfin, les préconisations issues de la conférence de comparaisons internationales organisée par le CNESCO et le CIEP en 2017 étaient utilement citées.

Question 2: A l'aide de vos connaissances théoriques sur le développement cognitif et socio-émotionnel de l'enfant et de l'adolescent, vous expliquerez en quoi la psychologie peut éclairer la compréhension du phénomène de décrochage scolaire

Pour aborder cette question, des connaissances étaient notamment requises sur la notion de décrochage en ce qu'elle constitue un processus qui comporte un aspect multifactoriel nécessitant une approche systémique et les facteurs individuels du décrochage (facteurs de risque, d'alerte qui ne sont pas des déterminants du décrochage scolaire).

Les processus pour favoriser le raccrochage devaient également être abordés en s'appuyant par exemple sur différentes approches théoriques et modèles issus de la psychologie du développement, de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, les apports de la psychologie cognitive et des neurosciences, etc./ les travaux sur la motivation, les SEP, les différentes méthodes d'accompagnement au projet, la psychologie des intérêts, etc.).

Était requise également la compréhension de l'élève dans un collectif, à l'école (les apports de la psychologie sociale, du travail – clinique de l'activité – analyse systémique – travaux sur les transitions – travaux sur le climat scolaire – pratiques pédagogiques). Evoquer la relation de l'élève (l'enfant, l'adolescent) avec ses pairs, ses parents, sa famille, ses enseignants nourrissait le propos.

La copie gagnait à aborder l'angle du développement culturel du jeune, de son milieu social et familial, de son rapport aux savoirs, sa représentation de soi.

Le candidat pouvait présenter l'apport de l'enseignement explicite dans ce domaine.

Enfin, étaient attendus l'évocation d'au moins deux modèles de développement cognitif, description de courants, concepts, détaillés et contextualisés.

Dans le propos, mobiliser la prise en compte de l'environnement affectif (Winnicott), l'influence du contexte, des pratiques pédagogiques et de l'enseignant sur les apprentissages (Weil-Barais, Fayol, Brissiaud, Houdé, Borst, etc.) était utile de même que la motivation en contexte scolaire (par exemple, Lieury, Fenouillet, Viau), les travaux sur l'Auto-détermination appliqués au contexte scolaire (Decy et Ryan) ou le sentiment d'efficacité personnelle (Bandura).

Le développement cognitif et lien avec les apprentissages (par exemple : Piaget, Houdé), l'apport des travaux en neurosciences, l'importance des interactions sociales dans le développement cognitif (par exemple Wallon, Vygotski, Bruner) ou entre pairs (par exemple, Doise, Mugny) constituaient également des références pertinentes.

Le candidat pouvait évoquer la question des représentations de soi (Huteau), de l'estime de soi, la psychologie du handicap (Nader-Grosbois), l'inclusion scolaire et les EBEP (élèves à besoins particuliers), les violences scolaires (Debarbieux) ou les compétences psycho sociales.

Les travaux sur la régulation émotionnelle/ émotions et apprentissages (Gobin), l'auto-évaluation, la prise de décision/ compétences sociales trouvaient toute leur place en termes d'illustration, comme ceux de Potvin et Pinard ou de Janosz sur le décrochage scolaire.

Question 3: En quoi la posture du PsyEN peut-elle jouer un rôle dans la lutte contre le décrochage scolaire, et ce tant du point de vue de son action auprès des élèves et de leurs parents que de son action auprès des équipes éducatives ?

Quelques attendus :

La connaissance du référentiel de connaissances et de compétences ainsi que des missions du PsyEN en lien avec la thématique du climat scolaire en direction de l'élève, de sa famille et des équipes éducatives et partenaires devaient être évoqués pour répondre à cette question.

Les réponses devaient mettre en évidence la posture du PsyEN comme personne ressource mobilisant ses capacités d'écoute et son expertise (en psychologie et sur fonctionnement du système éducatif). Souligner la mission du PsyEN de conseiller technique du chef d'établissement et des équipes était indispensable tout comme son statut de fonctionnaire d'Etat au service de la réussite de tous les élèves, et son rôle de membre de la communauté éducative, médiateur, accompagnateur des équipes et des familles, inscrivant son positionnement professionnel dans un collectif et une démarche partenariale.

Question 4 : En vous appuyant sur le référentiel de compétences du PsyEN, vous identifierez les leviers d'action du PsyEN au sein du système éducatif pour lutter contre le décrochage scolaire. En partant d'un exemple spécifique à la spécialité correspondant à l'option que vous avez choisie (EDA ou EDO), vous expliquerez comment votre travail d'aide et d'accompagnement peut être mis en place

Quelques attendus :

Il était notamment attendu la présentation d'un exemple concret spécifique à la spécialité et d'une démarche d'accompagnement impliquant le travail d'équipe et partenarial (externe et interne), associant les parents, mettant en lumière l'expertise/les spécificités, les missions, les connaissances et compétences du PsyEN.

Le candidat devait faire apparaître la capacité du PsyEN à être force de proposition en évitant de dérouler simplement un catalogue d'actions. A partir de l'exemple choisi, il était nécessaire de proposer l'élaboration d'un plan d'action argumenté en lien avec la posture du PsyEN (spécificités, compétences et connaissances, cadre éthique et déontologique du psychologue et déontologie du fonctionnaire).

Il était pertinent que le candidat propose des exemples concrets appuyés sur des thématiques telles que l'accompagnement des transitions (liaison 1^{er}/2nd Degré notamment), la sécurisation des parcours, l'amélioration du climat scolaire, la co-éducation, les alliances éducatives, le travail avec l'élève/ les élèves sur le projet, l'estime de soi, l'augmentation des SEP), les partenariats, la formation des enseignants, etc.

Barème indicatif pour l'évaluation de cette épreuve - (Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20)

Qualité formelle de la copie (Orthographe, Ponctuation, Grammaire, Expression, Lisibilité fonctionnelle): **10 points**

Sur le fond:

Propos introductif général / présence d'une problématique): **5 points**

Structuration de la pensée et méthodologie: proposition de réponses sous forme d'une dissertation qui suit l'ordre des questions, structurée par une introduction, des transitions et une conclusion (exemple : ouverture sur la lutte contre toutes formes de discriminations pour réduire les violences/ genre et harcèlement / programme pHARe / réflexions sur les systèmes d'évaluation / notion de bienveillance et d'exigence – liste non exhaustive) : **5 points**

Qualité des analyses et de l'argumentation: le propos doit être contextualisé et enrichi par des exemples concrets : **5 points**

Question 1 : 15 points

Question 2 : 15 points

Question 3 : 20 points

Question 4 : 25 points

4.4.2-Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives (concours externe et troisième concours)

L'épreuve se présente sous la forme d'un ensemble de documents relatifs à une question éducative particulière réunis dans un dossier que les candidats étudient et sur lequel ils devront se positionner au regard de la problématique soulevée. Elle appelle la production d'une synthèse argumentée permettant au jury d'apprécier la qualité et la pertinence des capacités d'analyse des candidats. Le dossier traite d'une thématique en rapport avec la place du psychologue dans l'Éducation nationale : un dispositif pédagogique particulier, un sujet relatif à l'éducation à la santé ou à la citoyenneté ou sur l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, une question relative au climat scolaire, une problématique de développement psychologique et social, d'entrée dans les apprentissages, d'orientation scolaire ou professionnelle, un type de difficulté scolaire – refus, démobilitation, décrochage scolaire.

Par son ancrage dans la réalité d'exercice de la fonction de psychologue au sein du système éducatif, cette épreuve doit ainsi permettre au jury d'apprécier le potentiel du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des écoles et/ou établissements d'enseignement et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise.

Il s'agit pour le jury de repérer comment le candidat, quelle que soit la spécialité choisie (EDA ou EDO), appréhende la thématique au regard des attendus de l'épreuve.

Sujet :

1. Comment les stéréotypes et contre-stéréotypes « filles-garçons » peuvent-ils être véhiculés et travaillés par l'École ?
2. En quoi la question de l'égalité garçons-filles entre-t-elle dans le champ des compétences du PsyEN et quel est son rôle dans la promotion de l'égalité filles-garçons ?

Questions spécifiques aux candidats EDA

Les parents de Romain, élève de CE2, demandent à rencontrer l'enseignante de leur fils car depuis plusieurs semaines celui-ci pleure chaque matin avant d'aller à l'école, se plaint de maux de ventre et exprime clairement le fait de ne plus vouloir y aller. Il ressort des discussions avec leur fils qu'il se sent rejeté par ses camarades. En effet, il dit ne pas aimer les jeux de ballon auxquels joue la majorité de son groupe de copains. Il s'en retrouve donc rejeté, y compris lors des activités menées dans la classe. Il aime les jeux plus calmes avec un petit groupe de filles pendant la récréation.

Questions :

- 3. L'enseignante, préoccupée par cette situation, fait appel au PsyEN. Quelles initiatives, le PsyEN peut-il prendre dans ces circonstances ?
- 4. Quelles sont les actions de moyen et de long terme envisageables ? Avec quels partenaires potentiels ?

Questions spécifiques aux candidats EDO

Sarah, élève de seconde, souhaite s'orienter vers une classe de première technologique industrielle STI2D. Ses résultats lui permettraient d'aller vers une première générale. Elle veut devenir ingénieure. Elle est très intéressée par les expérimentations, la mise en pratique et les robots. Ses parents privilégient quant à eux une orientation vers la voie technologique tertiaire dans un lycée plus proche du domicile. Les enseignants soutiennent le choix des parents au motif que Sarah est une élève assez réservée et risque de peiner à trouver sa place en voie technologique industrielle.

Questions :

- 3. Comment le PsyEn peut-il aider à confirmer/infirmer le projet d'orientation de Sarah ?
- 4. Quelles actions à court terme mettriez-vous en œuvre concernant Sarah ? Quelles actions à moyen et long terme auprès de l'équipe enseignante ?

Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé

Une introduction pouvant notamment :

- Poser le contexte : notion déjà présente dans la loi de 2013, inscrite dans le code de l'éducation, grande cause nationale du quinquennat, mise en place d'un comité interministériel le 8 mars 2018
- Définir l'égalité, le genre
- Poser la question de l'impact des inégalités de genre au plan scolaire, social, professionnel, psychologique...
- Aborder les enjeux pour l'école : une problématique à partager par l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une école inclusive qui accueille tous les élèves quelles que soient leurs caractéristiques personnelles
- Annoncer les missions du PsyEN au regard de cette problématique (cf. arrêté)
- Annoncer le plan

Question 1 (EDO et EDA) : Comment les stéréotypes et contre-stéréotypes « filles-garçons » peuvent-ils être véhiculés et travaillés par l'École ?

Idées, références et notions qui pouvaient attendues et utilement être abordées :

Le candidat devait définir les notions de stéréotypes et contre-stéréotypes et les illustrer en prenant appui sur les documents, ses connaissances et/ou son expérience. Il pouvait montrer comment les stéréotypes sont présents dans différents domaines et affectent les relations entre les élèves mais aussi les relations enseignants-élèves. Ils imprègnent les enseignements, les gestes professionnels, les relations interpersonnelles, le climat scolaire, les commentaires adressés aux élèves ou portés sur leur copie, les manuels. Ils sont véhiculés par l'école de manière implicite et « à l'insu du plein gré des acteurs » et ont des effets négatifs directs ou indirects sur le bien-être, le parcours, les apprentissages des élèves : effet pygmalion, intériorisation des stéréotypes, menace du stéréotype. Les copies pouvaient s'appuyer sur des auteurs tels que Rosenthal, Moscovici, Mosconi, Steele, etc.

Les candidats devaient aborder la mission de lutte contre les stéréotypes de l'École (c'est en ce sens qu'elle « déconstruit » les stéréotypes pour les dépasser et réduire les catégorisations et généralisations hâtives) : mission d'information, de sensibilisation, d'explicitation du stéréotype, égalité de traitement des filles et des garçons.

La réponse à cette question conduisait également à mettre en évidence le rôle majeur de l'École pour la transmission des valeurs, l'instauration d'un cadre protecteur sans comportement ni violence sexiste, l'encouragement à la mixité dans toutes les activités proposées à l'école notamment à travers l'élaboration d'un règlement intérieur.

D'autres propositions pouvaient être formulées comme l'organisation de journées thématiques pour une orientation non genrée et/ou l'utilisation de la mallette des parents.

Question 2 (EDO et EDA) : En quoi la question de l'égalité garçons-filles entre-t-elle dans le champ de compétences du PsyEN et quel est son rôle dans la promotion de l'égalité filles-garçons ?

Idées, références et notions qui pouvaient attendues et utilement être abordées :

Les candidats devaient s'appuyer sur les compétences du PsyEN définies par la circulaire 2017-79 du 28 avril 2017 qui précise les missions des PsyEN et citer notamment les items qui promeuvent des initiatives de prévention des phénomènes de violence, de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.

Le rôle du PsyEN pouvait être mis en évidence au travers de nombreuses actions (illustrées par des exemples) :

- Actions individuelles auprès d'un élève
- Actions en direction d'un groupe d'élèves en matière de prévention ou interventions en contexte (poser le cadre partenarial de ces interventions : infirmier scolaire, AS, CPE)
- Actions en direction des équipes (instances, aide à la gestion de situations, formation et accompagnement)
- Actions en direction des parents (réunion d'informations, café des parents, ateliers)
- Actions dans le cadre d'instances partenariales internes et externes (CDOEA, GPDS, commissions de vie scolaire)

Au-delà de proposition d'actions, le jury attendait des candidats qu'ils valorisent la posture réflexive du PsyEN et qu'ils montrent comment la prise en compte de cette problématique irrigue le discours et la pratique de ce professionnel.

Question 3 (EDA) : L'enseignante, préoccupée par cette situation, fait appel au PsyEn. Quelles initiatives, le PsyEN peut-il prendre dans ces circonstances ?

Idées, références et propositions de démarche et d'actions qui pouvaient utilement être abordées :

Les copies pouvaient utilement mentionner l'observation de l'enfant à l'école au niveau de la qualité des interactions, du climat scolaire et insister sur la vigilance nécessaire en ce qui concerne le harcèlement. Des interrogations sur d'éventuels stéréotypes véhiculés par l'enseignante et/ou les élèves s'avéraient légitimes ?

Le protocole d'entretien avec l'enseignante devait être abordé par exemple : analyse de la situation, répercussion sur les apprentissages de Romain, sur le climat scolaire. L'enseignante se trouve-t-elle en difficulté ? A-t-elle pu mettre en œuvre des actions ? Quelles seraient ses attentes ?

De même, le protocole d'entretien avec les parents devait être décrit afin de faire un point avec eux sur le quotidien de l'enfant et cerner les représentations qu'ils ont de leur enfant, de son parcours scolaire, de ses activités et relations extra-scolaires. Quels signaux les ont conduits à alerter l'enseignante ?

Enfin, le protocole d'entretien avec l'élève constituait également un attendu afin que le PsyEN évoque avec lui son ressenti, ses difficultés. Bien entendu, le candidat pouvait mentionner le recours possible à des outils projectifs (dessins, CAT, Patte Noire) et / ou questionnaires (anxiété – R-CMAS / dépression – CDI, MDI-C).

Question 4 (EDA). Quelles sont les actions de moyen et de long terme envisageables ? Avec quels partenaires potentiels ?

Idées, références et propositions de démarches et d'actions qui pouvaient utilement être abordées :

Le candidat devait décrire comment à moyen ou long terme, le PsyEN met en place une stratégie d'intervention au sein de la classe / de l'école pour des actions de sensibilisation : travail sur l'intimidation et le harcèlement (programme PHARe), travail sur les stéréotypes et contre stéréotypes, travail sur l'empathie, travail sur la régulation des émotions.

La mention de la participation du PsyEN à un conseil des maîtres pour aider à la réflexion de l'équipe sur la lutte contre les stéréotypes -langage, gestes professionnels, organisation de la classe et des espaces de vie- constituait une réponse adaptée.

Au sein du Pôle ressources, le PsyEN pouvait prévoir de travailler en lien avec l'infirmier scolaire (EAS), les conseillers pédagogiques (climat scolaire, aménagement des espaces)

S'agissant de Romain, un suivi filé jusqu'à la fin de sa scolarité primaire devait être envisagé en préparant l'entrée au collège avec le PsyEN EDO. En fonction de l'évolution de la situation, un suivi extérieur pourrait être conseillé.

Question 3 (EDO) : Comment le PsyEN peut-il aider à confirmer/infirmier le projet d'orientation de Sarah ?

Idées, références et pistes d'action qui pouvaient être abordées :

Le candidat pouvait expliquer comment le PsyEN peut accompagner l'élève à prendre conscience de ses intérêts, de ses aspirations, de ses freins, des déterminismes sociaux et des stéréotypes ; il s'agit de promouvoir une démarche dans laquelle c'est l'élève qui porte son projet et qui doit le confirmer ou l'infirmier.

Les copies pouvaient proposer que le PsyEN présente par exemple aux membres de l'équipe éducative l'approche life designing (construire sa vie) incitant les personnes à être actrices/autrices de leur parcours de vie, le PsyEN et les autres professionnels adoptant dans cette démarche une posture d'accompagnement.

De même, évoquer la posture professionnelle sous l'angle « Tenir conseil (Alexandre Lhotellier) versus conseiller » apportait un angle intéressant.

Question 4 (EDO) : Quelles actions à court terme mettriez-vous en œuvre concernant Sarah ? Quelles actions à moyen et long terme auprès de l'équipe enseignante ?

Idées, références et pistes d'actions qui pourraient utilement être abordées :

À court terme, il était pertinent de proposer que le PsyEN prenne en compte cette situation en rencontrant la jeune, sa famille et son enseignant. La question de l'organisation de rencontres avec l'élève pour discuter de ses projets semblait également incontournable.

Le candidat pouvait mettre en relief la capacité du PsyEN à vérifier le niveau d'information de l'élève en abordant notamment la perspective de la voie générale avec un enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur (Si l'élève connaît cette voie, qu'est-ce qui la fait pencher pour STI2D ?)

Dans le même esprit, la proposition d'une rencontre avec la famille et l'élève éventuellement seule semblerait souhaitable pour recueillir ses représentations, son point de vue, ses craintes par rapport à l'éloignement du lycée. L'objectif serait de comprendre ce qui se joue exactement et d'échanger les points de vue. Le PsyEN pourrait également proposer que Sarah participe à des journées portes-ouvertes, effectue des mini-stages en STI2D et/ou une immersion en SI et STMG, etc.

Bien entendu, le PsyEN devrait se rapprocher de l'équipe éducative pour comprendre les hésitations de l'élève quant à une orientation vers STI2D (est-ce lié au fait que cette filière accueille majoritairement des garçons ? Pour aller dans le même sens que la famille ?).

Barème indicatif d'évaluation - Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20

Qualité formelle de la copie (Orthographe, Ponctuation, Grammaire, Expression,

Lisibilité fonctionnelle) **10 points**

Structuration de la pensée et méthodologie : 20 points

–Propos introductif général problématisé

–Construction en différentes parties pour chacune des questions –

Organisation, équilibre et transitions entre les parties

–Qualité de l'information, des analyses et de l'argumentation

–Contextualisation => **De 0 à 4 points par critère**

Question 1 : 15 points

Questions 2 : 15 points

Questions spécifiques 3 et 4 EDA et EDO /20 points + 20 points

5-Bilan des épreuves d'admission

5.1-Bilan chiffré

Les différents éléments présentés dans les tableaux ci-dessous font apparaître notamment **les constats suivants** :

- Une certaine constance en termes de notes obtenues depuis 2019 au niveau des épreuves orales d'admission pour l'ensemble des candidats et plus encore pour les admis malgré la baisse significative du nombre de candidats cette année,
- La poursuite d'une hausse sensible du taux de réussite en 2022, déjà observée entre 2019 et 2021, liée mécaniquement au moins grand nombre de candidats pour un nombre de places légèrement en hausse.

Remarque sur le troisième concours :

Les prestations à l'oral ont été appréciées. Le faible nombre de candidats et le fait qu'il s'agisse d'une première session ne permettent toutefois pas encore de procéder à une analyse significativement différente de celle du concours externe.

5.2-Analyse générale du jury concernant les épreuves d'admission pour le concours externe et troisième concours

Lors de la session 2022, les contraintes liées à la situation sanitaire sont restées rigoureuses mais moins lourdes à mettre en œuvre que les années précédentes. Le jury, la direction du lycée, les services du rectorat et les appariteurs se sont efforcés d'offrir aux candidats un climat sécurisant et serein aussi bien pour la passation des épreuves que pour leur accueil dès leur arrivée au lycée. L'organisation et la vigilance permanente et sereine de tous doivent une nouvelle fois être saluées.

Les épreuves orales sont notamment destinées à apprécier le positionnement professionnel des candidats au sein d'une institution, en tenant compte du fait qu'ils ne disposent souvent -dans le cadre du concours externe comme dans celui du troisième concours- que d'une expérience limitée du contexte de l'Éducation nationale. Plus qu'une connaissance fine des instances et procédures, le jury prend en compte la capacité du candidat à conduire des raisonnements qui intègrent la dimension institutionnelle dans les situations proposées.

Les deux épreuves d'admission sont complémentaires. L'étude d'une situation est l'occasion pour le jury de considérer l'aptitude du candidat à dialoguer, proposer des réponses argumentées et de manifester un recul critique. L'épreuve consacrée à l'analyse d'une problématique permet d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les

fonctions de PsyEN dans le cadre de la spécialité choisie (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, la problématiser et proposer des réponses appropriées.

En matière de présentation générale, si le jury a accepté que certains candidats, à leur demande, puissent soutenir leur exposé initial debout, il était malgré tout préférable que ceux-ci s'assoient pour l'entretien afin d'éviter un rapport dissymétrique. En outre, une fois le protocole appliqué et respecté, il convient de rappeler que la tension éventuelle liée à une épreuve orale ne dispense pas les candidats de l'observation des règles usuelles de courtoisie, depuis l'entrée jusqu'à la sortie de la pièce. Etre fonctionnaire d'État suppose en effet d'être en capacité de représenter quotidiennement l'institution, ce dont le jury doit être convaincu à l'issue des épreuves. Le jury souligne la nécessité d'une tenue correcte aussi bien au niveau de l'attitude générale, du registre de langue que de la tenue vestimentaire pendant les entretiens. Le candidat doit être également attentif à la bonne gestion du temps dans sa présentation.

La compréhension du cadre professionnel et l'appropriation des concepts constituent des points d'attention : ainsi il ne suffit pas de citer « les enquêtes de climat scolaire » mais d'être en capacité de montrer comment concrètement il est possible d'agir sur quelques leviers pour améliorer le climat scolaire. Les épreuves orales permettent de repérer et valoriser la faculté d'écoute et d'empathie du candidat par rapport à une situation, ainsi que son aptitude à douter, à chercher plus qu'à trouver de façon immédiate une solution. L'implication, la motivation du candidat facilitent les échanges avec le jury qui s'assure également des dispositions du candidat à travailler en partenariat.

Le principe de laïcité doit être connu des candidats et ne se réduire en aucun cas à la question du voile. Le jury s'est assuré de la robustesse de l'appropriation de ce principe y compris dans des conditions concrètes ; il s'agit pour le candidat de démontrer sa capacité de réflexion, d'intelligence des situations, de fermeté et de souplesse à la fois.

Certains candidats font preuve d'hésitation, voire de rigidité, au sujet de questions sociales vives sans doute à défaut d'une réflexion préalable sur l'accueil et l'accompagnement des publics différents et plus largement de tous les publics.

Concernant les présentations et exposés, la qualité de l'expression du candidat, la capacité à argumenter et défendre des convictions tout en se détachant de ses notes est appréciée. Une conclusion à la fin de la présentation liminaire lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en ouvrant sa réflexion. Une vigilance particulière est attendue pour ce qui est de la maîtrise des acronymes, garante d'une connaissance fine des dispositifs et des structures propres à l'Éducation nationale.

5.3-Conseils généraux aux candidats

Lors des épreuves orales, aussi bien dans la partie présentation que dans les échanges, le jury cherche à appréhender le mode de fonctionnement professionnel du candidat. L'authenticité et l'honnêteté seront donc de mise, en toute circonstance. Le jury apprécie également que le candidat sache se détacher de ses notes pour interagir et s'ouvrir aux questions.

Le jury recommande aux candidats de préparer l'épreuve en amont en consultant les rapports de jury des années précédentes pour connaître explicitement les attendus. Il leur conseille également vivement de visiter des établissements et services médico-sociaux, voire de solliciter un entretien avec un psychologue de l'éducation nationale en poste, des membres d'un RASED, un directeur de CIO et/ ou un inspecteur, afin de mieux appréhender le métier et de se familiariser avec la culture du système éducatif et de ses professionnels. Le candidat peut s'investir plus encore dans la préparation du concours en sollicitant un stage auprès de ces organismes ce qui lui permettra de se projeter dans ses futures missions comme membre d'un collectif.

Il est important que le candidat mesure qu'en tant que PsyEN, il devra assumer des responsabilités de conseil et d'expertise dans le cadre de politiques académiques et nationales, et qu'il sera partie prenante d'une équipe avec laquelle il travaillera en étroite collaboration, aussi bien au sein des unités d'enseignement qu'avec des partenaires extérieurs. Le jury valorise la prestation d'un candidat qui est force de proposition en montrant qu'il a la volonté de comprendre les enjeux du système éducatif et d'agir en son sein en contribuant à son amélioration continue.

Conseils spécifiques sur la forme

En début d'entretien, le candidat pourra proposer une courte présentation de lui-même, en quelques mots, pour résumer son parcours, son histoire, sa formation ainsi que ses expériences professionnelles, afin que le jury apprenne à le connaître et sache à qui il fait face. Ensuite, il procédera à un rappel du contexte du cas à traiter ainsi qu'une introduction synthétique avant d'entrer dans le vif du sujet.

D'une manière générale, le candidat doit s'assurer de proposer un discours organisé, allant du général au particulier, en priorisant ses idées et en explicitant la problématique à laquelle il s'attachera à répondre. Rigueur, structure et cohérence sont recommandées, ainsi qu'une expression claire et fluide à l'oral. La paraphrase, les listes de missions, d'actions envisagées ou de dispositifs présentés sont à bannir. Le jury appréciera que le candidat prenne le temps de proposer une réelle réflexion construite dans un ensemble cohérent : utiliser les questions comme un prétexte pour rebondir puis élargir et problématiser sa pensée est la bonne stratégie à adopter.

En tant que futur psychologue de l'Éducation nationale, le candidat devra faire preuve d'une posture professionnelle, confiante sans arrogance, évitant soigneusement comportements inadéquats et familiarités. Il s'efforcera d'être

dynamique et de donner vie à son exposé en étant aussi naturel que possible malgré le stress généré par la situation d'évaluation orale. La gestion des émotions fait partie des compétences du PsyEN, en faire la démonstration lors de l'entretien sera donc remarqué. De même, la capacité à faire preuve à la fois de fermeté mais aussi de flexibilité et de pragmatisme dans le traitement de situations complexes correspond à la capacité attendue d'un psychologue de l'éducation nationale de conjuguer exigence, bienveillance et ouverture d'esprit. Enfin, démontrer sa capacité à interagir avec diplomatie et à être convaincant tout en subtilité est de bon augure pour les missions qui attendent les futurs lauréats du concours.

Le jury recommande au candidat d'éviter l'usage intempestif d'abréviations ou d'acronymes, surtout sans s'assurer de les expliciter au préalable ; son futur public lorsqu'il sera PsyEN ne maîtrisera pas nécessairement cette terminologie spécifique, ou la connaîtra mal. Par ailleurs, la bonne gestion du temps permettra au candidat de traiter toutes les questions dans le temps imparti, il peut donc prévoir une montre afin de garantir une distribution du temps équitable entre les différentes parties. Enfin, une conclusion en ouverture lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en ouvrant sa réflexion.

D'une manière générale, il est apprécié que le candidat mette en avant sa personnalité, sa spécificité, en osant être lui-même.

Conseils spécifiques sur le fond

Le jury recommande de lire les consignes et les documents avec attention afin de ne pas se précipiter vers une réponse prématurée avant d'avoir cerné la demande. Le candidat doit veiller à éviter les confusions, les hors-sujets ou le traitement trop partiel de la question ; chaque élément de la consigne peut apporter une indication qui permet d'éclairer ou de nuancer une hypothèse

Afin de fonder sa réflexion sur des bases robustes, le candidat s'assurera de proposer des définitions précises et exhaustives pour chaque concept-clé mentionné, et d'employer du vocabulaire riche et une terminologie spécifique. Il doit veiller à ne pas employer de vocabulaire stigmatisant (par exemple « l'élève intègre une classe *normale* »), le jury y est attentif.

Quelle que soit l'épreuve, le jury conseille au candidat de contextualiser ses idées en s'appuyant sur des références théoriques pertinentes, et en les illustrant par le biais d'exemples. Ces connaissances doivent être mobilisées à bon escient dans le but d'asseoir sa démonstration. Une vision solide du système éducatif et son fonctionnement sera la bienvenue, ainsi que celle des spécificités de l'intervention du PsyEN dans ce cadre. Des connaissances institutionnelles, scientifiques, psychologiques et législatives (lois, décrets, circulaires, textes officiels) permettent au candidat d'aborder la thématique choisie en proposant des solutions de mises en œuvre de politiques éducatives à la fois originales et réellement applicables. La compréhension des enjeux du métier de PsyEN, de l'école inclusive, des

procédures d'orientation, des différents parcours de scolarisation, des étapes de développement d'un enfant constituera un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve. Le candidat doit être informé des évolutions des politiques éducatives et des textes réglementaires en actualisant de façon permanente ses connaissances dans ce domaine.

Pour autant, il ne s'agit pas de s'enfermer dans une approche théorique. Disposer d'une bonne connaissance des procédures (d'orientation, d'affectation ...), des dispositifs et des outils de travail du PsyEN et savoir les mobiliser selon les situations et les contextes sera un atout. Le candidat ne doit pas oublier qu'un PsyEN est d'abord au service de l'élève : il devra être en capacité de proposer des solutions en termes pédagogiques et éducatifs en étant bienveillant et empathique, mais également curieux et tolérant, sans pour autant tomber dans une prise en charge thérapeutique qui ne relève pas des missions d'un PsyEN.

Le candidat doit connaître les valeurs du service public. Le jury appréciera qu'il manifeste la volonté d'incarner la fonction de PsyEN en portant ces valeurs, notamment au travers de positions fermes lorsque la situation l'exige. Il devra prendre de la hauteur dans la manière d'appréhender une situation, éviter de l'analyser par le prisme d'une seule sphère (la sphère familiale, par exemple) au détriment des autres (environnementale, scolaire...) et se souvenir que chaque cas est unique tout en évitant la médicalisation systématique des analyses.

5.4-Observations et remarques particulières du jury pour la session 2022

Au-delà des conseils généraux présentés, le jury de la session 2022 souhaite insister sur quelques éléments qu'il a plus particulièrement relevés.

Compétences valorisées par le jury

Les efforts dans la qualité de la communication avec le jury, des exposés bien construits et vivants, une vision positive et optimiste du métier, rattachée à des valeurs solides du service public ont constitué des éléments positivement évalués. La capacité à prendre en compte l'enfant dans sa globalité tout en faisant du lien avec la réalité, l'aptitude à douter plutôt qu'à trouver, la posture visible d'écoute et d'empathie au regard de la situation proposée ont été également particulièrement appréciées par le jury.

Le jury a également relevé et apprécié chez certains candidats une motivation incarnée, une préparation solide, la capacité à se détacher de ses notes, la qualité de l'expression, un discours fluide, la capacité à argumenter et défendre des convictions.

Des points d'amélioration relevés par le jury

La vision parfois exagérément idéaliste du métier, un temps d'exposé non respecté, une lecture de notes permanente, des difficultés à communiquer et à être dans l'échange avec le jury ont été relevés comme des points d'amélioration.

Le jury a aussi regretté une préparation parfois insuffisante voire inexistante, des réponses « scolaires » ne permettant pas de montrer la capacité à se projeter dans la réalité, une motivation parfois peu perceptible ou une vision du métier très pessimiste.

Le jury de la session 2022 souhaite apporter quelques conseils complémentaires aux candidats parmi lesquels la nécessité de démontrer une capacité à s'adapter, à ne pas « réciter ». En préparation de l'épreuve le jury invite fortement les candidats à s'entraîner à s'exprimer sur une durée de quinze minutes, sans intervention extérieure en délivrant un propos suffisamment structuré. Le jury souligne que s'exercer aux épreuves orales y compris en faisant appel à un tiers semble indispensable dans la préparation au concours. Se montrer capable d'une réflexion personnelle et affirmer un point de vue personnel en lien avec les missions du PsyEN, prendre attache avec un PsyEN en poste de manière à améliorer sa capacité à se projeter dans un nouvel environnement professionnel sont aussi des recommandations que le jury souhaite porter à la connaissance des futurs candidats.

5.5-Eléments non exhaustifs d'évaluation et de barème

5.5.1-Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN

Pour cette épreuve, une question est déterminée par le jury à partir du dossier remis par le candidat. Des exemples se trouvent en annexe.

Éléments non exhaustifs d'évaluation

L'épreuve permet au jury d'apprécier la démarche de réflexion et d'analyse du candidat et son aptitude au dialogue et au recul critique. Le jury évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à prendre la mesure du contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société...) et les valeurs qui le fondent, dont celles de la République.

Le candidat doit préparer en amont un dossier dactylographié de dix pages au plus – éventuelles annexes incluses -, sur une thématique qu'il sélectionne dans une liste déterminée. Ce dossier, qui porte sur une situation professionnelle, le conduit à mettre en perspective le sujet choisi avec son parcours personnel, une expérience professionnelle ou un stage effectué. Il

est transmis au jury par voie électronique un mois avant le début des épreuves d'admission.

C'est à partir de ce dossier que les membres du jury élaborent une question portant ou prolongeant la thématique développée par le candidat et qui lui est remise à son arrivée dans la salle de préparation. Selon le contenu du dossier, elle peut, par exemple, appeler un élargissement permettant la mise en perspective d'une situation décrite dans le dossier ou un approfondissement d'un point particulier. Le candidat dispose de 45 minutes pour préparer son exposé.

L'épreuve orale se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de 15 minutes en réponse à la question proposée par le jury suivi d'un entretien approfondi de 30 minutes. Il est bien précisé que le dossier n'est pas soumis à évaluation et que seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans la notation.

L'exposé doit amener le candidat à émettre des hypothèses, investiguer une ou plusieurs pistes d'analyse et dégager la contribution spécifique du PsyEN par rapport à la thématique abordée.

Le jury apprécie l'aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser des éléments relevant de la recherche à des fins professionnelles. L'exercice vise en outre à évaluer la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'école, de l'établissement en général et du PsyEN en particulier.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il s'appuie sur une expérience approfondie des fonctions du PsyEN, mais qu'il soit en mesure par ses réponses aux questions de développer une analyse distanciée de la situation présentée, de faire la preuve de sa motivation à se projeter dans ces missions, à adopter avec souplesse la posture attendue d'un personnel d'éducation du service public. L'épreuve permet plus spécifiquement d'appréhender sa capacité à identifier une question éducative en contexte afin de lui apporter des réponses pertinentes et réalistes en lien avec des apports théoriques.

Un dossier problématisé, dépassant la seule description du ou des dispositifs observés, appuyé sur des connaissances solides constitue un atout certain pour la réussite à cette épreuve. Ce travail préalable permet au candidat d'approfondir sa réflexion pour préparer dans un délai court une réponse à la question qui interroge un point précis du dossier et/ou l'invite à aborder le sujet traité sous un angle spécifique.

Les membres du jury auxquels le candidat s'adresse ont pris connaissance avec attention du dossier, ils ont rédigé la question qui a été communiquée au candidat en début de préparation. En conséquence, le candidat doit éviter de présenter son parcours et/ou de se livrer à une simple redite de son dossier et s'attacher plutôt à répondre à la question posée, en l'étayant sur des connaissances, et en témoignant d'une prise de recul par rapport à la situation présentée.

Lors de l'exposé et de l'entretien, le jury apprécie que le candidat élargisse la réflexion en proposant une analyse critique de la situation et de son contexte, en mobilisant les contenus scientifiques apportant un éclairage utile pour répondre à la question précisément.

Le jury recommande d'éviter les catalogues d'actions au profit d'une posture réflexive en lien avec les politiques éducatives (penser la posture professionnelle du PsyEN). Il rappelle au candidat que tout élément abordé au cours de sa présentation peut faire l'objet d'une demande d'approfondissement de la part du jury. Il est préférable de mentionner quelques concepts que l'on peut développer plutôt que d'essayer de lister un maximum de connaissances que l'on ne maîtrise pas.

En résumé, en amont pour la rédaction du dossier, s'appuyer sur une étude de cas permet d'approfondir l'analyse et la réflexion. En ce qui concerne l'exposé, proposer un plan qui articule les différents aspects évite l'effet « catalogue ou liste » ; lors de l'entretien s'engager dans les cas concrets proposés par le jury en élargissant le propos contribue à définir le rôle du PsyEn de façon réaliste.

Le temps imparti à l'exposé doit être bien calibré grâce à des entraînements préalables, car il ne peut en aucun cas être dépassé. En revanche, proposer une prestation trop courte peut laisser le jury sur sa faim. L'idéal est de tirer profit du temps disponible. L'exploitation du dossier par le candidat pour traiter le sujet en l'articulant avec ses connaissances permet également d'en confirmer l'authenticité et/ou l'actualisation.

Des exemples de sujets sur lesquels les candidats ont composé figurent en annexe de ce rapport. Les critères d'évaluation concernent d'une part l'évaluation de l'exposé dans son organisation et sa forme, d'autre part dans son contenu.

5.5.2-Deuxième épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN

Éléments non exhaustifs d'évaluation

À partir d'une situation individuelle requérant l'intervention d'un psychologue de l'Éducation nationale, il est attendu des candidats qu'ils exposent au jury leur analyse et leur réflexion personnelles concernant les modalités d'action susceptibles d'être mises en œuvre pour apporter une réponse à la question posée. La situation individuelle comporte des questions les conduisant à raisonner par hypothèses et scénarios.

Cette épreuve permet notamment au jury d'évaluer chez les candidats leur aptitude au dialogue, à proposer des réponses en les argumentant et en s'appuyant sur des connaissances ainsi que leurs compétences en matière de recul critique. Elle est en outre l'occasion de repérer leur capacité à appréhender de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice de la spécialité et de son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions.

L'interrogation se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de vingt minutes en réponse à la question posée par le jury suivi d'un entretien approfondi de quarante minutes.

Lors de l'exposé, le jury apprécie que les candidats proposent clairement une problématique et présentent une réflexion structurée s'appuyant sur un plan annoncé en introduction, élargissant le propos en conclusion, inscrivant ainsi le sujet dans un cadre systémique. Il valorise également l'utilisation des documents et des références de façon pertinente pour donner de la consistance à leur présentation.

Le jury lance l'entretien à partir de l'exposé du candidat de façon à aborder des situations professionnelles diversifiées. Il s'agit de prendre de la hauteur par rapport à la situation à analyser, en la confrontant à d'autres, ce qui permet d'évaluer les facultés d'adaptation des candidats et leur aptitude à se projeter dans la fonction. Le jury conjugue souvent questions précises et questions plus ouvertes. Dans ce dernier cas, le candidat, par rapport à des situations complexes de terrain, voire des dilemmes, est évalué à l'aune de sa capacité à se positionner non seulement en tant que professionnel de la psychologie, mais aussi en qualité de fonctionnaire garant de la continuité, de l'efficacité et des valeurs du service public d'éducation.

S'agissant de la spécialité « Éducation, développement et apprentissages », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité d'analyser et de comprendre une situation, un travail en équipe au sein d'un cycle, d'un RASED, d'une équipe pluri-professionnelle. La notion de « continuité éducative » (liens entre cycles d'enseignement, avec les différents lieux de vie de l'enfant, avec les partenaires...) doit être comprise par le candidat. Par ailleurs, l'objectif de l'épreuve est de déceler ses aptitudes dans la conduite d'actions de prévention et de remédiation individuelles ou collectives et d'accompagnement à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles.

S'agissant de la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité de relier la spécificité de la période de l'adolescence, dans ses aspects singuliers et son inscription sociale avec l'engagement scolaire de l'élève et la nécessité d'élaborer d'un projet d'orientation et de construction d'un parcours de formation qualifiant, débouchant sur une insertion professionnelle. Pour ce faire, la compréhension du candidat des attentes et des contraintes du monde économique et professionnel, sa connaissance des problématiques du monde du travail et du marché de l'emploi, des différentes filières et modalités de formation doit être recherchée. De même, sa sensibilité aux questions de bienveillance et de climat scolaire, son appréhension des questions d'accompagnement des parcours des adolescents et des jeunes adultes et de contribution à la réussite scolaire et universitaire sont sondées.

L'aptitude au dialogue est valorisée d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une bonne maîtrise de la langue, de clarté dans le propos, d'écoute lors du temps d'échange avec le jury. Les attendus quant à la posture professionnelle et la loyauté sont éprouvés lors de l'entretien.

Les candidats capables de proposer des pistes d'adaptations pédagogiques pour les enseignants ont retenu l'attention du jury et ce, d'autant plus, lorsqu'ils ont su mobiliser des références théoriques et des recherches scientifiques pouvant étayer leurs propos

L'usage des bilans psychologiques constitue un point d'appui important pour la pratique du PsyEN. La méconnaissance de leur fonctionnement et le manque de précision quant à l'interprétation de données chiffrées relevant d'une approche statistique et critériée pénalisent certains candidats, parfois déroutés quand il s'agit d'expliquer simplement à quoi renvoie un écart-type ou un rang percentile. La connaissance de la pluralité des batteries de tests psychométriques à disposition est impérative de même qu'une connaissance des épreuves projectives, qu'elles soient narratives (**Children's Aperception Test, Thematic Aperception Test, Patte Noire...**) ou graphiques (dessins de personnage, de la famille, D10 etc.). Le jury souligne que la lecture d'ouvrages théoriques sur l'analyse des tests, même en lien avec des études de cas, ne peut remplacer l'expérience de la conduite de ceux-ci (stages etc.).

Le jury attend du PsyEN un éclairage fondé sur le croisement de données objectives et subjectives (Par exemple la capacité à inférer un indice de maturité graphique à partir d'un dessin du bonhomme...).

Les candidats sont souvent bien préparés à cette épreuve, et le jury les en félicite, il attire cependant leur attention sur le risque de standardisation de leur propos.

En outre, un entraînement plus solide à l'exposé pourrait permettre à certains candidats de mettre à profit l'ensemble des vingt minutes dévolues et à ne pas s'arrêter trop précocement. Un débit de parole adapté, ni trop lent, ni trop rapide, permet au jury de suivre au plus près le cheminement réflexif des candidats ; ces derniers peuvent d'ailleurs s'autoriser de petites pauses entre les parties pour respirer et marquer une transition !

Le jury recommande de privilégier des réponses simples et concrètes, d'adopter un positionnement clair face aux situations proposées, voire d'exprimer un avis personnel en l'étayant. Les candidat(e)s ne doivent pas hésiter à s'engager personnellement : il existe rarement une bonne ou une mauvaise réponse, les jurys sont surtout attentifs à la cohérence des argumentations et aux convictions éducatives exprimées.

Il est particulièrement utile pour se préparer à cette épreuve de s'entraîner à se projeter dans des situations professionnelles et pratiques sans rester dans une vision « idéalisée » de la fonction.

Les visites de tout type d'écoles et d'établissements scolaires, les échanges avec leurs personnels pour se construire une culture professionnelle

diversifiée contribuent également à une préparation efficace. Ce conseil s'adresse aussi aux candidats ayant déjà une expérience dans le milieu scolaire afin qu'ils ne se limitent pas à la simple connaissance de ceux qu'ils ont fréquentés et qu'ils tendent parfois à modéliser et à considérer comme étant le reflet d'une situation générale.

Les critères d'évaluation se répartissent en plusieurs rubriques qui ont trait d'une part à la qualité de l'exposé, dans son organisation, sa forme et son contenu, d'autre part aux échanges avec le jury à partir du sujet de l'exposé et plus largement aux compétences requises d'un PsyEN.

Annexes

Quelques exemples de questions régulièrement posées et abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - Concours PsyEN option EDO

- En tant que psychologue de l'Éducation Nationale, vous travaillez dans un Lycée Professionnel où vous observez chaque année un nombre important d'élèves qui abandonnent leurs études. -Comment concevez-vous votre travail dans l'établissement pour lutter contre le décrochage scolaire ? Quelles actions ? Quels objectifs ? Avec quels acteurs ?
- Quelle place peut jouer le psychologue de l'Éducation Nationale dans l'accompagnement des élèves à besoin éducatifs particuliers ?
- Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il contribuer à la réussite scolaire des adolescents, à leurs adaptations aux différents cycles d'enseignement ainsi qu'à l'élaboration de leur projet personnel et professionnel?
- Comment le psychologue de l'Éducation Nationale peut-il travailler avec l'équipe éducative sur le parcours avenir afin d'accompagner les élèves dans leur projet d'orientation ? Quel est l'intérêt de cette collaboration ?
- Comment, en tant que psychologue de l'Éducation Nationale, pouvez-vous favoriser les bonnes relations entre les familles et l'École ? En quoi la mobilisation des familles est-elle importante ?
- Quelle collaboration le psychologue de l'Éducation Nationale peut-il/elle développer pour agir sur les trois champs de la lutte contre le décrochage scolaire (prévention, intervention, remédiation) ?
- Quel rôle et quelle place le psychologue de l'Éducation Nationale peut-il avoir dans le traitement de situations scolaires difficiles (harcèlement, violence, évènements traumatiques...) ? Quelles actions pourra-t-il mener ?
- Comment le psychologue de l'Éducation Nationale peut-il contribuer à lutter contre les déterminismes sociaux, sexués et œuvrer dans le sens de l'égalité des chances ? Quels leviers d'actions ? Avec quels acteurs ?
- Comment le psychologue de l'Éducation Nationale peut-il travailler avec l'équipe éducative sur le parcours avenir afin d'accompagner les élèves dans une orientation ambitieuse ? ---Quelles actions ? Quels partenaires ?

Quelques exemples de questions régulièrement posées ou abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - concours PsyEN option EDA

- En s'appuyant sur votre dossier, de quels leviers d'actions le psychologue de l'Éducation nationale dispose-t-il pour participer à une école inclusive ? Que peut-on dire de ses actions en particulier auprès des familles quand un enfant scolarisé présentant des difficultés n'a aucun diagnostic de posé ?
- En quoi le PsyEN EDA est-il un acteur essentiel dans le travail d'équipe au sein de l'école, face à l'élève en difficulté ?
- Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il accompagner les enseignants dans une réflexion sur les liens entre estime de soi et réussite scolaire ?
- Expliquez-en quoi le fait d'être pré-orienté et non plus orienté vers les enseignements adaptés a un impact sur l'estime de soi d'un enfant en échec scolaire. Quel argumentaire en faveur des enseignants du premier degré et des familles ?
- En quoi le rapport au savoir est-il un champ d'action pour le PsyEN ?
- Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il favoriser et renforcer les liens école-famille ?
- Comment être un tiers dans la relation entre les parents et l'école quand l'enseignant demande une orientation ?
- Développez un exemple d'action concrète à l'intention d'une équipe d'école afin de l'aider à comprendre quels sont les ressorts de la violence et l'amener à développer des réponses adaptées.
- Quel rôle et quelle place le psychologue de l'Éducation nationale peut-il avoir dans le traitement de situations scolaires de harcèlement ou de violence ? Quelles actions pourra-t-il conduire ?
- Quels outils le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mobiliser pour accompagner une équipe pédagogique dans le cadre d'une situation d'urgence ? Vous pourrez développer un exemple en dehors de la crise sanitaire.
- De l'enfant à l'élève : pourquoi et comment le psychologue EN EDA a-t-il toute sa place dans l'entrée à l'école maternelle ?
- A l'école maternelle, quelles actions de prévention pourraient mettre en place le psychologue de l'Éducation nationale pour lutter contre les effets des inégalités sociales ?
- Quelles sont les missions du psychologue EN EDA sous-jacentes à la transition école-collège ?
- Quels outils le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mobiliser pour sécuriser la continuité du parcours des élèves au moment de la transition école/collège en particulier ?

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : Exemples de sujets, spécialité EDO

Exemple 1 : Timothée

EXPOSE DE LA SITUATION

Timothée vit avec ses parents et sa sœur aînée. Les parents sont bilingues (français / anglais). La maman de Timothée vous retrace son parcours : il savait lire en moyenne section de maternelle et n'a pas fait de CP. Il est passé de la Grande Section au CE1 puis a doublé son CE2. Il a été diagnostiqué élève à haut potentiel par un psychologue en libéral (il avait 5 ans). La mère de Timothée vous a demandé un rendez-vous avec son fils au Centre d'Information et d'Orientation.

Cette année, Timothée est scolarisé en classe de 4^{ème} au collège Emile Zola où vous intervenez. Sa mère vous apporte un compte rendu d'examen psychométrique réalisé en libéral en début d'année (ICV 123, IVS 110, IRF 106, IMT 118, IVT 105) et vous demande votre avis.

Parallèlement, elle vous informe que Timothée pratique le football et le basketball, dont il est le capitaine de l'équipe. Au collège, il ne pose pas de problème de vie scolaire. Il est décrit comme un jeune hypersensible et émotif. Il passe l'entretien à couper la parole aux adultes et à poser des questions sur ce qui l'entoure dans votre bureau. A plusieurs reprises, il demande à pouvoir sortir sous différents prétextes.

La mère de Timothée insiste sur les relations compliquées avec le collège. Elle s'étonne qu'aucun aménagement ne soit mis en place pour son fils. Selon elle, les professeurs sont peu attentifs aux besoins de son enfant. Ils ne cessent de sanctionner ses interventions et son attitude en classe. La maman pense que le collège n'est pas bienveillant et souhaite votre soutien. Elle a aussi pris rendez-vous avec la Principale et le CPE.

QUESTIONS :

- 1- Quelle analyse faites-vous de la situation ?
- 2- Quelles actions en tant que PsyEN pourriez-vous mettre en place ? Envers Timothée ? Sa famille ?
- 3- Comment le collège peut-il prendre en compte la situation de Timothée ?

Exemple 2 : Olivia

EXPOSE DE LA SITUATION :

Olivia est scolarisée en Terminale générale. Elle a toujours réussi dans son parcours scolaire sans trop travailler, en passant souvent de justesse dans la classe supérieure. Après avoir longuement hésité, elle a conservé les deux enseignements de spécialité « mathématiques » et « physique-chimie » et abandonné « arts-théâtre », enseignement qu'elle avait découvert sous la forme d'une option en seconde, et dans lequel elle excellait, jusqu'à ce que le confinement la bloque dans son élan. Son professeur proposait à sa classe des formes de cours à distance dans lesquelles elle ne se retrouvait pas.

Le début de cette année scolaire se passe difficilement, à la fois parce qu'elle a mal vécu le confinement et le retour à temps partagé au lycée. De plus, l'abandon contraint, puis volontaire, de cet enseignement qui lui donnait beaucoup de plaisir, constitue une source de frustration qu'elle ne parvient pas à gérer.

Elle s'était activement engagée dans les « Grèves pour le climat » et avait souhaité, à l'entrée en première, donner un écho à son activisme en développant un projet sur le recyclage des matières plastiques dans son lycée.

Confrontée à la saisie de ses vœux sur Parcoursup, elle s'est renseignée sur des formations supérieures en art dramatique et se demande si elle a les qualités nécessaires pour entreprendre un tel parcours. Ce choix l'amènerait par ailleurs à renoncer à des études scientifiques, quand ses parents, qui travaillent tous les deux dans l'industrie chimique, tentent de la convaincre de se positionner sur des écoles d'ingénieurs ou un IUT.

Convaincue par un camarade d'aller rencontrer la Psychologue de l'éducation nationale du lycée, elle arrive à son rendez-vous après l'avoir manqué à deux reprises, en s'en excusant a posteriori.

QUESTIONS :

1. Quelle analyse faites-vous de la situation ?
2. Quelles investigations complémentaires souhaitez-vous proposer ?
3. Quelles préconisations faites-vous à Olivia à l'issue de l'entretien ?

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : Exemples de sujets, spécialité EDA

Exemple 1 : Ornella

Ornella est scolarisée dans une classe de Petite Section, dans une école maternelle située en REP+. Début septembre, elle n'a pas encore acquis la propreté. Les parents, après en avoir informé l'école, choisissent de reporter la rentrée de leur fille de quelques jours, ce que l'enseignante accepte. Ornella est finalement accueillie mi-septembre. Elle n'a plus d'énurésie diurne selon les parents.

L'arrivée d'Ornella à l'école est difficile. Elle pleure, s'accroche à sa maman quand elles entrent dans la classe et quand cette dernière s'en va. L'enseignante met en place un accueil différencié : elle demande à la famille de revenir chercher Ornella au bout d'une heure et demi. Elle proposera d'augmenter le temps d'accueil lorsqu'Ornella ne pleurera plus.

Au bout de quelques jours, l'enseignante échange avec la directrice de l'école : elle lui dit qu'Ornella n'est pas prête à être scolarisée et qu'il faut signifier aux parents qu'elle ne fera sa rentrée qu'après les vacances de la Toussaint ou bien quand elle ne pleurera plus. La directrice lui demande de tenter encore l'accueil et lui propose de venir en renfort dans sa classe au moment où Ornella est présente.

L'enseignante écrit aussi à l'Inspectrice de l'éducation nationale afin que celle-ci soit informée de la situation. Voici un extrait du rapport qu'elle lui adresse :

« C'est très difficile dans ces conditions de pouvoir faire la classe et de garder un climat serein. Ornella monopolise beaucoup l'attention. Mon ATSEM n'a pas pu préparer et installer le matériel pour les ateliers. Cela commence à devenir très compliqué et à plusieurs reprises, j'ai perdu « mon groupe-classe ». Mon ATSEM est obligée de sortir avec Ornella dans le couloir à certains moments car cela est psychologiquement très compliqué pour mon ATSEM, pour mes autres élèves et pour moi ».

Le lendemain, la directrice est dans la classe pour accueillir Ornella dès 8h30. L'enseignante est occupée à faire travailler un petit groupe d'élèves. Lorsqu'Ornella entre dans la classe avec sa mère, la maîtresse lui dit bonjour depuis la table où elle est installée puis reprend l'apprentissage en cours. Au moment du départ de sa mère, Ornella se met à pleurer. L'enseignante et l'ATSEM sont occupées à faire travailler leurs groupes d'élèves. La directrice prend alors en charge Ornella qui se calme rapidement et commence à s'intéresser à ce qui l'entoure.

Plus tard dans la matinée, elle échange avec l'enseignante qui reste sur sa position : Ornella n'est pas prête. Il faut attendre encore un peu. L'Inspectrice de l'éducation nationale reçoit le rapport de l'enseignante. Après avoir consulté la directrice, elle contacte la psychologue de l'éducation nationale afin qu'elle intervienne.

QUESTIONS :

1. En appui sur votre connaissance des ressources éditées par le Ministère de l'éducation nationale pour la scolarisation des enfants dès trois ans et sur vos connaissances du développement psychologique des élèves de l'école maternelle, quels sont les éclairages que peut apporter la psychologue de l'Education Nationale quant aux besoins d'Ornella?
2. Quels sont les enjeux, les freins et les leviers dans cette situation ?
3. Quels aides peuvent être apportées afin de favoriser la scolarisation d'Ornella?

Exemple 2 : Nino

Description d'un évènement dans une école (réalisée par la CPC de la circonscription)

J'étais présente ce jour dans l'école de XX en accompagnement aux collègues mises à mal par l'attitude de plusieurs élèves perturbateurs difficiles à gérer, et dont Nino faisait partie. Notre travail consistait à mettre en place cadre et activités propices à retrouver une ambiance de travail sereine.

A savoir que ces mêmes élèves avaient à leur actif plusieurs méfaits dans le village, effectués lors de leur temps libre.

Ce matin, pendant le temps d'accueil dans la cour, Thomas et Nino (CE2) entrent en conflit lors d'un jeu de loup. Thomas, énervé, lance un jouet en plastique dans le ventre de Nino. Ce dernier entre dans une grosse colère et se jette sur Thomas pour le frapper en retour à grands coups de poing et l'insulte violemment.

Les adultes interviennent pour le contenir et l'envoient se calmer dans l'école (petite salle de la maternelle). Thomas est invité à rédiger une lettre d'excuse à Nino par l'enseignante, ce qu'il fait en tout début de matinée.

Quelques minutes plus tard, je vais m'entretenir avec Nino.

Il est sombre, renfrogné, et encore très remonté envers son camarade. Il dit avec rage : « dès que j'le revois j'lui fait la misère ». Il a les larmes aux yeux.

Je le questionne, de façon à détourner son attention, sur sa vie, sur son papa qui est d'après lui en arrêt maladie, ... Il me répond assez volontiers et finit par être plus apaisé.

Puis nous parlons de sa réaction lors des conflits (« c'est plus fort que moi, faut que je montre que je suis fort ») ... Nous réfléchissons ensemble à des stratégies pour éviter de se mettre en colère, à ne pas se laisser toucher par les propos des autres enfants...

Ce qui me marque lors de notre entretien, c'est la dévalorisation qu'il a de lui-même. Il dit qu'il ne sait rien, qu'il n'a pas envie d'être un bon garçon, qu'il ne mérite pas d'être aimé, ...

Nino retourne ensuite en classe, et se comporte tout à fait normalement. Je vais plusieurs fois voir son travail et éventuellement l'aider et il s'en montre reconnaissant et souriant.

Nino écrit en retour un petit mot à Thomas pour convenir d'un rendez-vous pendant la récréation « pour lui dire un truc ».

Un peu avant 9h, je m'entretiens avec la directrice de l'attitude du garçon pendant sa crise, cumulée avec les événements de la semaine précédente. Elle se demande si elle ne devrait pas demander à l'infirmière scolaire de venir voir l'enfant. Je lui conseille de téléphoner plutôt au médecin scolaire, ce qu'elle fait immédiatement. Le médecin n'étant pas là, un appel à midi est programmé.

Pendant la récréation, Nino et Thomas demandent à me parler dans la classe. Ils souhaitent reparler de la bagarre du matin.

Je mène une médiation pour les amener à résoudre le problème du matin. Ils y parviennent après quelques échanges qui deviennent plus sereins.

A la fin de la conversation, alors que nous sommes près de la porte de la classe, en direction de la sortie, Nino s'empare du cordon internet qui pend près du chambranle.

Il se l'enroule autour du cou et a dit « je vais me pendre ». Il le dit sur un ton mi joueur mi provocateur. Je l'arrête immédiatement en lui disant « ah non Nino, tu ne fais pas cela. Tu ne plaisantes pas avec ça, c'est grave ! ».

Il s'empare à nouveau du cordon et a recommencé plusieurs fois avec le même ton (sans doute satisfait d'avoir attiré mon attention). Je lui enlève à nouveau le cordon.

Je réitère mon interdiction et fais sortir les deux enfants dans la cour de récréation.

Au retour de la récréation, Nino est très calme, normal, et travaille de façon tout à fait ordinaire. La fin de la classe se termine sans encombre. L'enfant rentre chez lui seul comme chaque jour.

Par téléphone, la directrice explique au papa l'inquiétude de l'école concernant les propos de la semaine passée ainsi que les paroles du jour. Le papa pleure au téléphone. Elle lui propose de venir à l'école pour en parler de vive-voix. Le papa de Nino arrive à l'école quelques minutes plus tard, nous lui réexpliquons les événements en faisant le compte rendu de la journée et des gestes inappropriés de Nino.

Concernant les propos de l'enfant de la semaine précédente (sortie avec le papa chez des amis et rentrés à 6h du matin, pas de repas, etc...) le papa a nié en bloc et affirmé qu'il s'occupait très bien de son fils. En fin d'entretien concernant les gestes de son fils, le père s'est mis à pleurer, en expliquant qu'« il ne savait pas pourquoi son fils faisait cela ».

Le lendemain matin, la directrice reçoit un appel du père de Nino, très en colère, qui la menace de porter plainte contre l'école car Nino est rentré seul et qu'il se fait embêter tous les jours sur le chemin de l'école. Tous deux conviennent d'une entrevue à 10h.

Lors de cette entrevue, à laquelle je suis présente, nous parvenons progressivement à échanger de façon plus apaisée et constructive. Nous expliquons que nous avons laissé repartir l'enfant car il était alors très calme, et que tout laissait à penser que ses propos n'étaient que des paroles d'enfants pour attirer l'attention des adultes sur lui. Nous avons également pu expliquer que nous n'étions pas informées des violences et intimidations vécues par Nino sur le trajet de l'école.

Le père est reparti calmé mais nous a prévenues que son père, le grand-père de Nino, serait plus virulent et procéderait sans doute à des démarches offensives à l'égard de l'école.

Le mardi soir, je rencontre par hasard la grand-mère de Nino dans un commerce, et lui demande des nouvelles de son petit-fils. Elle me dit que le médecin traitant a reconnu que ce petit garçon avait besoin d'exprimer ses soucis et son mal-être, mais que les propos tenus sur une éventuelle pendaison ne reflétaient pas un réel passage à l'acte mais une façon d'attirer l'attention sur lui.

Elle a cependant à nouveau accusé l'école d'avoir laissé partir son petit-fils seul, et que son mari, haut placé à l'Education Nationale, n'en resterait pas là et engagerait une procédure. Elle m'a dit aussi être au courant des multiples intimidations vécues par son petit-fils dans la commune et accusait l'école de ne pas l'en avoir tenu informée.

QUESTIONS :

1. Que pensez-vous de la gestion de cette situation par l'école ?
2. Quelles propositions précises feriez-vous en tant que psychologue de l'Education nationale pour ce cas précis ?
3. Quel rôle sur le long terme pourriez-vous avoir pour accompagner les enseignants confrontés aux mêmes difficultés ?